

# PREFECTURE DE L'ESSONNE

---

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ENQUETES  
PUBLIQUES, DES ACTIVITES  
FONCIERES ET INDUSTRIELLES

---

## MENTION

---

Par arrêté préfectoral n° 2010.PREF.  
DRCL/537 du 24 novembre 2010, le Préfet  
de l'Essonne a autorisé le

# Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

à réaliser l'aménagement de la rivière  
Essonne sur le site de l'ancienne papete-  
rie à CORBEIL-ESSONNES et déclaré  
ces travaux d'intérêt général.

Cet arrêté est tenu à la disposition du  
public à la mairie de CORBEIL-  
ESSONNES, ainsi qu'à la Préfecture de  
l'Essonne, au Bureau des Enquêtes  
Publiques, des Activités Foncières et  
Industrielles.

Le dossier sur l'opération autorisée  
est mis à la disposition du public à la mai-  
rie de CORBEIL-ESSONNES et à la Pré-  
fecture de l'Essonne.

**le Républicain**  
LE JOURNAL DE L'ESSONNE

**Judi 16 décembre 2010**